

DELIBERATION N° 81/74 : DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL DE Madame SAUNIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 24 Octobre 1979, le Conseil Municipal avait fixé la durée hebdomadaire du travail de Madame SAUNIER à 32 heures.

Un service supplémentaire lui ayant été attribué, il convient de modifier son temps de travail en le portant de 32 h à 36 h par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- le temps de travail de Madame SAUNIER née MONTIGNON Yvonne, agent de service à temps partiel à l'école primaire P. Loti et à la cantine scolaire, est fixé à 36 heures par semaine, à compter du 1er Mai 1981.
- l'intéressée recevra un traitement basé sur le taux horaire du SMIC.